



CONTRAT D'ABONNEMENT ENFANT

MEMBRE DE GIANT STUDIO

Prénom enfant:	Nom enfant:
Rue:	NPA, localité:
Date de naissance enfant :	Téléphone représentant légal:
Nom représentant légal :	Prénom représentant légal:
Adresse mail du représentant légal:	
Facturation: envoi par mail	

	1 SESSION	2 SESSIONS
ENFANTS	Cours de 45 min 270.- <input type="checkbox"/>	Cours de 45 min 475.- <input type="checkbox"/>
	Cours de 60 min 297.- <input type="checkbox"/>	Cours de 60 min 522.- <input type="checkbox"/>
COURS	MERCREDI	VENDREDI
	<input type="checkbox"/> 13h30 Mini 3-5 ans <input type="checkbox"/> 13h30 Hip-hop Enfants 9-12 ans <input type="checkbox"/> 14h30 Hip-hop Kids 6-8 ans <input type="checkbox"/> 15h30 Hip-hop Ado 12-15 ans <input type="checkbox"/> 15h30 Contemporain Ado 7-12 ans	<input type="checkbox"/> 16h00 Mini 3-5 ans <input type="checkbox"/> 16h00 Hip-hop Kids 6-8 ans

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Est réputé membre, tout enfant dont le représentant légal a signé un contrat d'abonnement (session) avec GIANT STUDIO. Les modalités de paiements sont indiquées sur la facture.
- GIANT STUDIO offre à ses membres des cours selon le programme affiché sur le site GIANT STUDIO www.giantstudio.ch.
- GIANT STUDIO a le droit d'adapter les prix pour les différents abonnements avec une entrée en vigueur au début de session.
- En cas d'absence du membre pour cause de maladie, accident ou événements scolaires, le cours peut être remplacé durant la même session acquittée mais n'est pas remboursé.
En cas d'absence prolongée, un certificat médical est nécessaire.
- Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés. En cas de jour férié, le cours peut être remplacé durant la même session acquittée.
- GIANT STUDIO n'assume pas de responsabilité en cas d'accident, blessure ou maladie contractée lors de l'utilisation des installations. GIANT STUDIO ne prend aucune responsabilité en cas de vol ou disparition d'effets personnels.
- Le contrat se renouvelle tacitement à son échéance pour la même durée et selon les conditions valables au moment de la reconduction du contrat. Pour résilier le contrat, un préavis doit parvenir un mois avant la fin de l'échéance de ce dernier à la direction de GIANT STUDIO par lettre recommandée. Pour les mineurs, la signature du représentant légal est exigée.**
- Les membres s'engagent à respecter les règles de vie de GIANT STUDIO.
- Le contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 17 du Code des Obligations et 82 de la Loi Fédérale sur la poursuite pour dette et faillite.
- Seules les dispositions de droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat liant GIANT STUDIO et ses membres. Le for juridique est à Neuchâtel.

Lieu et date: _____

Signature du représentant légal: _____